

Chaudronnier d'Atelier Certificat inscrit au RNCP

CQPM Chaudronnerie d'atelier - N° de fiche RNCP21801
Classification possible (métallurgie) 170
1er échelon du niveau II - Attestation de formation professionnelle



Dispositifs

► **Formation en alternance :** dans le cadre du contrat de professionnalisation de 12 mois, une semaine en centre de formation et trois semaines en entreprise.

► **Formation continue :** Salariés, CPF (ex DIF), CIF, VAE, CSP et Période de Professionnalisation.

► **Prérequis :** Maîtriser le français écrit et oral / maîtriser les 4 opérations mathématiques de base.

► **Poursuite d'étude :** Formation à finalité professionnelle. (Si Bac : BTS CPI / BTS CRCI / TECTI).

► Possibilité de valider par blocs de compétences.
► Pas de possibilité de passerelle.

+ d'infos



Informations métiers

Dans le respect des procédures et des règles de prévention, de sécurité, d'hygiène et de santé, le chaudronnier d'atelier intervient dans la réalisation d'ensembles et de sous-ensembles de chaudronnerie, sur des pièces unitaires ou de petites séries, et généralement de moyenne épaisseur comme par exemple :

- Cuves ou silos pour stockage de liquides industriels, agroalimentaires ou pharmaceutiques ou pour réserve incendie,
- Trémies de répartition ou de stockage intermédiaires,
- Bennes (bennes à béton, bennes basculantes, caisses métalliques gerbables et autres bennes mobiles ou sur châssis),
- Structures, supports ou autres éléments mécano soudés ou assemblés.



Compétences professionnelles visées

À l'issue de la formation, le chaudronnier d'atelier est capable de :

- Préparer la fabrication de pièces primaires avant mise en forme,
- Réaliser des débits de pièces primaires,
- Conformer des éléments primaires,
- Assembler par pointage (ou petits cordons) un sous-ensemble chaudronné,
- Contrôler la conformité d'un sous-ensemble chaudronné,
- Assurer la maintenance de 1er niveau des équipements mis en œuvre,
- Rendre compte (état d'avancement, problèmes rencontrés, ...) aux services et/ou aux personnes concernées, oralement ou par écrit.



Programme

- Sécurité / prévention des accidents,
- Calculs professionnels,
- Lecture de plans en chaudronnerie,
- Traçage en chaudronnerie,
- Technologie de chaudronnerie,
- Technologie de soudage,
- Pratique chaudronnerie,
- Pratique soudage.

Méthodes mobilisées

- Travaux pratiques (atelier de chaudronnerie et de soudage),
- Salle de cours, salle informatique,
- Formation interactive,
- Mise en situation professionnelle,
- Centre de ressources,
- Plateforme pédagogique (Google Apps).

Modalités d'évaluation

Taux de réussite à l'examen 2020 : 100%

Contrôles en Cours de Formation (QCM en fin de module / Épreuves pratiques / Qualification de soudure / Oral final / Dossier technique).

* CQPM : Certificat de Qualification Paritaire de la Métallurgie

Paroles d'alternant



Germain D. : « Après avoir suivi des formations initiales dans la métallurgie, je n'ai pas réussi à trouver un emploi. J'ai donc choisi l'alternance. Cela me permet de valoriser mes compétences professionnelles et d'acquérir de l'expérience tout en étant rémunéré ! »



Le CQPM, 3 atouts pour valoriser votre parcours professionnel :

- ▶ **Un certificat reconnu au plan national pour tous les métiers de l'industrie**
- ▶ **Des qualifications professionnelles au plus près de l'évolution des métiers**
- ▶ **Un dispositif mis en oeuvre paritairement**

Contrat de professionnalisation :

Il s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus et aux bénéficiaires de certaines allocations ou contrats. Son objectif est de leur permettre d'acquérir une qualification professionnelle et de favoriser leur insertion ou réinsertion professionnelle. Il comporte une période d'essai de 1 mois.



Rémunération

	16 à 20 ans révolus	21 à 25 ans révolus	Salariés de 26 ans et plus
Avec BAC ou titre à finalité de même niveau minimum	65 % SMIC	80 % SMIC	100 % SMIC ou 85 % du minimum conventionnel
Sans BAC	55 % SMIC	70 % SMIC	100 % SMIC ou 85 % du minimum conventionnel



Avantages pour l'alternant

- ▶ La formation est gratuite pour l'alternant,
- ▶ Vous préparez une certification reconnue, tout en ayant une activité professionnelle,
- ▶ Vous acquérez ainsi une solide expérience professionnelle.



Avantages pour l'entreprise

- ▶ Présélection possible de candidats par l'API 84,
- ▶ L'alternant n'est pas pris en compte dans le calcul des effectifs de l'entreprise,
- ▶ Coût de la formation pris en charge par les Opérateurs de Compétences (OPCO).

Le Pôle Formation des Industries Technologiques s'engage à étudier la possibilité d'accueillir, de suivre et d'accompagner les personnes en situation de handicap tout au long de leur parcours. Contactez notre référent handicap : gazaillet.marieamelie@afpi84.com
Le délai de mise en oeuvre est susceptible d'être rallongé du fait de la mobilisation des interlocuteurs dédiés ou responsable formation.

Candidature :

▶ Pré-inscription possible sur www.formation-technologique.fr

- ▶ **DOSSIER** : Examen du dossier de candidature sous 15 jours.
- ▶ **ADMISSION sous 15 jours** après validation pédagogique du dossier de candidature et entretien.
- ▶ **ALTERNANCE** : Admission définitive après signature d'un contrat de professionnalisation dans les délais légaux.
- ▶ Adaptation possible du parcours après étude du dossier.
- ▶ Entrées et sorties permanente tout au long de l'année.



API 84

Campus Agroparc
60, chemin de Fontanille
BP 51242 - 84911 Avignon CEDEX 9

Tél : 04 90 81 54 50
Fax : 04 90 81 54 51
contact@afpi84.com

Soudeur Industriel Certificat inscrit au RNCP

CQPM Soudeur(se) Industriel(le) - N° de fiche RNCP34172
Classification possible (métallurgie) 170 -1er échelon du niveau II
Attestation de formation professionnelle



Dispositifs

► **Formation en alternance :** dans le cadre du contrat de professionnalisation de 12 mois, une semaine en centre de formation et trois semaines en entreprise (455h).

► **Formation continue :** Salariés, CPF (ex DIF), CIF, VAE, CSP et Période de Professionnalisation.

► **Prérequis :** Maîtriser le français écrit et oral / maîtriser les 4 opérations mathématiques de base.

► **Poursuite d'étude :** Formation à finalité professionnelle. Possibilité de Spécialisation dans certains procédés (habilitation : IWTech / IWSpe / IWEng).

► Possibilité de valider par blocs de compétences.
► Pas de possibilité de passerelle.

+ d'infos



Informations métiers

Le soudeur industriel assemble par fusion ou apport de métal des pièces préalablement ajustées et formées par les chaudronniers et les tuyauteurs.

Il peut utiliser différents procédés de soudage (ARC, MIG-MAG et TIG) et les équipements appropriés (poste de soudage, montage...).

La construction soudée fait partie de notre environnement. Ses applications (charpentes métalliques, ensembles chaudronnés, tuyauteries industrielles) sont très nombreuses dans les secteurs d'activités les plus divers : Agro-alimentaire, transport et stockage de tous les fluides et produits pulvérisants, énergies (hydraulique, thermique, nucléaire), construction automobile, ferroviaire, navale, aéronautique, aérospatiale...



Compétences professionnelles visées

À l'issue de la formation, le soudeur industriel est capable de :

- Préparer la zone de travail et les équipements,
- Vérifier l'approvisionnement en matériels et pièces à positionner,
- Réaliser des soudures sur un ensemble grâce à un ou plusieurs procédés,
- Réaliser la soudure d'éléments supplémentaires sur un ensemble partiellement soudé,
- Contrôler la qualité des soudures,
- Réaliser la maintenance de 1^{er} niveau,
- Rendre compte de son activité.



Programme

- Sécurité,
- Soudage procédé TIG / MIG-MAG / AEE,
- Préparation des bords et pointage,
- Pratique d'assemblage d'éléments mécano-soudé,
- Initiation à la métallurgie du soudage,
- Lecture de plan et symboles,
- DMOS / QMOS,
- Contrôles et défauts des soudures, causes et remèdes,
- Déformation des assemblages soudés, causes et remèdes.

Méthodes mobilisées

- Travaux pratiques (atelier de chaudronnerie et de soudage),
- Salle de cours, salle informatique,
- Formation interactive,
- Mise en situation professionnelle,
- Centre de ressources,
- Plateforme pédagogique (Google Apps).

Modalités d'évaluation

Taux de réussite à l'examen 2020 : 100%

Contrôles en Cours de Formation (QCM en fin de module / Épreuves pratiques / Qualification de soudure / Oral final / Dossier technique).

* CQPM : Certificat de Qualification Paritaire de la Métallurgie

Paroles d'alternant



Romain V. : « Après un CAP et un Brevet professionnel de Serrurerie / Métallerie, je me suis orienté dans une formation professionnalisante en soudage. L'entreprise qui m'a accompagné et formé pendant une année m'a proposé un CDI. C'est génial ! »



Le CQPM, 3 atouts pour valoriser votre parcours professionnel :

- ▶ Un certificat reconnu au plan national pour tous les métiers de l'industrie
- ▶ Des qualifications professionnelles au plus près de l'évolution des métiers
- ▶ Un dispositif mis en oeuvre paritairement

Contrat de professionnalisation :

Il s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus et aux bénéficiaires de certaines allocations ou contrats. Son objectif est de leur permettre d'acquérir une qualification professionnelle et de favoriser leur insertion ou réinsertion professionnelle. Il comporte une période d'essai de 1 mois.



Rémunération

	16 à 20 ans révolus	21 à 25 ans révolus	Salariés de 26 ans et plus
Avec BAC ou titre à finalité de même niveau minimum	65 % SMIC	80 % SMIC	100 % SMIC ou 85 % du minimum conventionnel
Sans BAC	55 % SMIC	70 % SMIC	100 % SMIC ou 85 % du minimum conventionnel



Avantages pour l'alternant

- ▶ La formation est gratuite pour l'alternant,
- ▶ Vous préparez une certification reconnue, tout en ayant une activité professionnelle,
- ▶ Vous acquérez ainsi une solide expérience professionnelle.



Avantages pour l'entreprise

- ▶ Présélection possible de candidats par l'API 84,
- ▶ L'alternant n'est pas pris en compte dans le calcul des effectifs de l'entreprise,
- ▶ Coût de la formation pris en charge par les Opérateurs de Compétences (OPCO).

Le Pôle Formation des Industries Technologiques s'engage à étudier la possibilité d'accueillir, de suivre et d'accompagner les personnes en situation de handicap tout au long de leur parcours. Contactez notre référent handicap : gazaillet.marieamelie@afpi84.com
Le délai de mise en oeuvre est susceptible d'être rallongé du fait de la mobilisation des interlocuteurs dédiés ou responsable formation.

Candidature :

▶ Pré-inscription possible sur www.formation-technologique.fr

- ▶ **DOSSIER** : Examen du dossier de candidature sous 15 jours.
- ▶ **ADMISSION sous 15 jours** après validation pédagogique du dossier de candidature et entretien.
- ▶ **ALTERNANCE** : Admission définitive après signature d'un contrat de professionnalisation dans les délais légaux.
- ▶ Adaptation possible du parcours après étude du dossier.
- ▶ Entrées et sorties permanente tout au long de l'année.



API 84

Campus Agroparc
60, chemin de Fontanille
BP 51242 - 84911 Avignon CEDEX 9

Tél : 04 90 81 54 50
Fax : 04 90 81 54 51
contact@afpi84.com

Tuyauteur Industriel Certificat inscrit au RNCP

CQPM Tuyauteur(se) Industriel(le) - N° de fiche RNCP34180
Classification possible (métallurgie) 170 - 1er échelon du niveau II
Attestation de formation professionnelle



Dispositifs

► **Formation en alternance :** dans le cadre du contrat de professionnalisation de 12 mois, une semaine en centre de formation et trois semaines en entreprise.

► **Formation continue :** Salariés, CPF (ex DIF), CIF, VAE, CSP et Période de Professionnalisation.

► **Prérequis :** Maîtriser le français écrit et oral / maîtriser les 4 opérations mathématiques de base.

► **Poursuite d'étude :** Formation à finalité professionnelle.

► Possibilité de valider par blocs de compétences.
► Pas de possibilité de passerelle.

+ d'infos



Informations métiers

À partir de dossiers techniques et d'instructions, le tuyauteur industriel réalise par pointage et/ou assemblage mécanique la fabrication d'éléments de tuyauterie (diamètres de 2 à 6 pouces environ) destinée aux raccords industriels avec les alimentations en fluide.

Il peut être amené à travailler en atelier ou sur chantier, et ceci, sur des travaux neufs, des modifications d'installations et des opérations de réparation ou de maintenance.



Compétences professionnelles visées

À l'issue de la formation, le tuyauteur industriel est capable de :

- Préparer la fabrication d'éléments de tuyauteries,
- Découper et ajuster des tubes,
- Mettre en forme des éléments de tuyauteries,
- Pré-fabriquer des tronçons de tuyauteries au sol,
- Assembler des lignes de tuyauteries,
- Rendre compte des travaux réalisés,
- Maintenir en état de fonctionnement le poste de travail.



Programme

- Sécurité,
- Lecture de plans,
- Traçage,
- Découpage et ajustage de tubes,
- Calcul professionnel,
- Isométrie,
- Cintrage et assemblage de lignes de tuyauterie,
- Relevé de cotes sur installation,
- Soudage.

Méthodes mobilisées

- Travaux pratiques (atelier de chaudronnerie et de soudage),
- Salle de cours, salle informatique,
- Formation interactive,
- Mise en situation professionnelle,
- Centre de ressources,
- Plateforme pédagogique (Google Apps).

Modalités d'évaluation

Taux de réussite à l'examen 2020 : 100%

Contrôles en Cours de Formation (QCM en fin de module / Épreuves pratiques / Qualification de soudure / Oral final / Dossier technique).

* CQPM : Certificat de Qualification Paritaire de la Métallurgie

Paroles d'alternant



Mickaël S. : « Dans le cadre d'une préparation opérationnelle à l'emploi, j'ai effectué un stage dans la tuyauterie industrielle. L'entreprise, satisfaite, m'a proposé une formation de tuyauteur afin de valider un CQPM. Cette formation en alternance me permet de mettre en pratique en atelier et sur chantier, les compétences acquises à l'AFPI 84. »



Le CQPM, 3 atouts pour valoriser votre parcours professionnel :

- ▶ Un certificat reconnu au plan national pour tous les métiers de l'industrie
- ▶ Des qualifications professionnelles au plus près de l'évolution des métiers
- ▶ Un dispositif mis en oeuvre paritairement

Contrat de professionnalisation :

Il s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus et aux bénéficiaires de certaines allocations ou contrats. Son objectif est de leur permettre d'acquérir une qualification professionnelle et de favoriser leur insertion ou réinsertion professionnelle. Il comporte une période d'essai de 1 mois.



Rémunération

	16 à 20 ans révolus	21 à 25 ans révolus	Salariés de 26 ans et plus
Avec BAC ou titre à finalité de même niveau minimum	65 % SMIC	80 % SMIC	100 % SMIC ou 85 % du minimum conventionnel
Sans BAC	55 % SMIC	70 % SMIC	100 % SMIC ou 85 % du minimum conventionnel



Avantages pour l'alternant

- ▶ La formation est gratuite pour l'alternant,
- ▶ Vous préparez une certification reconnue, tout en ayant une activité professionnelle,
- ▶ Vous acquérez ainsi une solide expérience professionnelle.



Avantages pour l'entreprise

- ▶ Présélection possible de candidats par l'API 84,
- ▶ L'alternant n'est pas pris en compte dans le calcul des effectifs de l'entreprise,
- ▶ Coût de la formation pris en charge par les Opérateurs de Compétences (OPCO).

Le Pôle Formation des Industries Technologiques s'engage à étudier la possibilité d'accueillir, de suivre et d'accompagner les personnes en situation de handicap tout au long de leur parcours. Contactez notre référent handicap : gazaillet.marieamelie@afpi84.com
Le délai de mise en oeuvre est susceptible d'être rallongé du fait de la mobilisation des interlocuteurs dédiés ou responsable formation.

Candidature :

▶ Pré-inscription possible sur www.formation-technologique.fr

- ▶ **DOSSIER** : Examen du dossier de candidature sous 15 jours.
- ▶ **ADMISSION sous 15 jours** après validation pédagogique du dossier de candidature et entretien.
- ▶ **ALTERNANCE** : Admission définitive après signature d'un contrat de professionnalisation dans les délais légaux.
- ▶ Adaptation possible du parcours après étude du dossier.
- ▶ Entrées et sorties permanente tout au long de l'année.



API 84

Campus Agroparc
60, chemin de Fontanille
BP 51242 - 84911 Avignon CEDEX 9

Tél : 04 90 81 54 50
Fax : 04 90 81 54 51
contact@afpi84.com